

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 19 janvier 2026 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère et Steve Martin, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. Richard Forget, Maire.

Est également présente: Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Est absent M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le Maire, Richard Forget.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2026.01.001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE xxx

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 19 décembre 2025
2. Nomination de la mairesse suppléante
3. Attribution des fonctions de la conseillère Mme Marie-Josée Leroux
4. Bilan des activités par la conseillère Jessica Cloutier
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025
7. Certificat de disponibilité de crédit pour les dépenses prévues au budget 2026
8. Adoption de la liste sélective des déboursés
9. Autorisation de payer la différence du prix de l'inscription aux citoyens de Lantier pour différents services sportifs
10. Compensation pour utilisation de fonds de terre
11. Autorisation pour éliminer les débits
12. Autorisation de rembourser les dépenses encourues pour l'année 2026
13. Traitement pour les membres du CCU
14. Embauche officielle de Mme Annick Latreille comme technicienne-comptable pour le service de l'administration
15. Mandat donné à Mme Hélène Doyen- Urbaniste-conseil
16. Adoption du règlement 264-2025 relatif à l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2026
17. Désignation de M. Benoit Charbonneau directeur général comme représentant autorisé de la Municipalité
18. Procuration donnée à M. Benoit Charbonneau et à M. Sylvain Bazinet auprès de la SAAQ
19. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive
Période de questions
20. Levée de la séance ordinaire du conseil

2026.01.002

2. NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de nommer la conseillère Line Beauregard comme mairesse suppléante et l'autorise à signer les chèques en l'absence du maire et les documents nécessaires auprès de l'institution financière et agit avec les mêmes pouvoirs que le maire lorsqu'elle est appelée à le remplacer auprès de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.003

3. ATTRIBUTION DES FONCTIONS DE LA CONSEILLÈRE MME MARIE-JOSÉE LEROUX

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à la nomination d'une nouvelle mairesse suppléante;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU que les fonctions de la conseillère Mme Marie-Josée Leroux soient désormais attribuées aux finances.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

BILAN

4. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE JESSICA CLOUTIER
(Dépouillement de l'arbre de Noël)

2026.01.004

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.005

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.006

7. CERTIFICAT DE DISPOBILITÉ DE CRÉDIT POUR LES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale et greffière-trésorière adjointe à effectuer les écritures comptables pour les dépenses prévues au budget 2026 et d'autoriser les paiements des engagements de l'année 2026.

Je, soussigné Marie-Chantale St-Antoine, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires tels qu'adoptés dans les prévisions budgétaires de l'année 2026 par le conseil de la Municipalité de Lantier le 15 décembre 2025.

Signé ce 19 janvier 2026

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.007

8. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2026.01.006 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO	MONTANT
FLORDECO	3939	Annulé
[REDACTED]	3940	100.00 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	3941	102.85 \$
FRANCE FORTIN	3942	320.00 \$
L'HEUREUX DENISE	3943	400.00 \$
BRIAN WISEMAN	3944	240.00 \$
MANON GAGNÉ	3945	200.00 \$
HAROLD STOTLAND	3946	320.00 \$
FRANCINE LEDUC	3947	280.00 \$
ANNE LAUZON	3948	125.00 \$
CAROLE PELLETIER	3949	100.00 \$
MARK LACHOVSKY	3950	75.00 \$
LE GROUPE ACCISST INC	3951	149.13 \$
H2 LAB INC.	3952	945.09 \$
S. BOURASSA LTÉE	3953	67.27 \$
CINAX INC	3954	597.87 \$
FQM ASSURANCES INC.	3955	58 686.69 \$
9289-1662 QUÉBEC INC.	3956	2 561.31 \$
COUP DE POUCE ALIMENTAIRE VAL-DES-LACS	3957	2 500.00 \$
COUP DE POUCE ALIMENTAIRE VAL-DES-LACS	3958	2 602.20 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	3959	39.44 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	3960	Annulé
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	3961	470.15 \$
SIMON THOMAS	3962	825.00 \$
DAVID-ALEXANDRE PELLAND	3963	2 667.50 \$
SENTIER DU NOUVEAU JOUR	3964	3 117 222.00 \$
[REDACTED]	3965	100.37 \$
[REDACTED]	3966	606.00 \$
[REDACTED]	3967	336.52 \$
[REDACTED]	3968	421.74 \$
[REDACTED]	3969	266.78 \$
[REDACTED]	3970	241.56 \$
[REDACTED]	3971	11.43 \$

[REDACTED]	3972	145.00 \$
POSTES CANADA	3973	3 227.41 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	3974	563.38 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	3975	287.44 \$
MARCHÉ M.BOUCHARD	3976	117.80 \$
PUBLIQUIP	3977	103.42 \$
ÉCOLE SACRÉ-COEUR	3978	Annulé
SIMON THOMAS	3979	660.00 \$
UAP INC.	3980	59.99 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	3981	465.65 \$
CAMÉLÉON PUBLI DESIGN	3982	5 467.07 \$
BUREAU EN GROS	3983	75.25 \$
CÉLINE BRIEN	3984	603.62 \$
INNOV PROMOTIONS	3985	Annulé
LES ÉQUIPEMENTS CLOUTIER	3986	31.96 \$
ILLICO PHOTOCOPIES	3987	620.87 \$
MARCHÉ DU LAC LONG	3988	Annulé
LINDE CANADA INC.	3989	236.61 \$
MARCHE DU LAC LONG	3990	282.39 \$
INNOV PROMOTIONS	3991	1 784.65 \$
H2 LAB INC.	3992	252.38 \$
MICHEL C. DORÉ	3993	275.21 \$
[REDACTED]	3994	150.00 \$
	Total	3 208 991.00 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	86 801.12 \$
Services de téléphonie	343.73 \$
Services de téléphonie	273.30 \$
Hydro-Québec	4 220.01 \$
Fonds de pension - AON	12 509.66 \$
DAS Provincial	29 578.38 \$
Remises salariales fédérales	11 948.66 \$
Desjardins - Fonds de pension	1 114.30 \$
Harnois Énergies	675.34 \$
EBL Inc	586.37 \$
BMO	620.13 \$
Règlement d'emprunt - Taxes de secteur	10 073.46 \$
Règlement d'emprunt et intérêts	96 093.21 \$
Banque Nationale	2 925.00 \$
Achat nouveau camion	248 058.56 \$
ACCEO Transphère	26.47 \$
Cogeco cable	9.11 \$

Frais Moneris	59.12 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026)	4 005.46 \$
Total	514 705.23 \$

PAIEMENTS DIRECTS

NOM DU FOURNISSEURS	# PAIEMENT	MONTANT
AGENCE HURTUBISE INC	156	74.07 \$
SERVICES PSANSREGRET	157	40.05 \$
LE ROY DU PAVAGE ET FILS INC.	158	9 515.08 \$
FLORDECO - REPENTIGNY	159	4 808.10 \$
C.R.S.B.P. DES LAURENTIDES	160	63.24 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	161	2 311.00 \$
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC	162	661.43 \$
AIDE CHEZ SOI DES SOMMETS	163	44.98 \$
FLORDECO - REPENTIGNY	164	242.44 \$
BUDGET PROPANE	165	361.89 \$
CANADIAN TIRE	166	416.04 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	167	90.87 \$
YVON MARINIER INC.	168	4 395.84 \$
PARTSCITY	169	1 517.13 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	170	264.44 \$
ANNIE GAREAU	171	35.00 \$
BMR	172	103.75 \$
BUDGET PROPANE	173	417.91 \$
PILON & MÉNARD, HUISSIERS DE JUSTICE INC	174	123.63 \$
JLD-LAGUE	175	462.89 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	176	621.86 \$
MÉTAUX & SOUDURE DES LAURENTIDES INC.	177	1 181.48 \$
PÉTROLE PAGÉ	178	9 145.82 \$
PIÈCES D'AUTO LÉON GRENIER INC.	179	2 782.79 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	180	379.42 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	181	439.43 \$
SERVICES PSANSREGRET	182	40.05 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	183	1 864.83 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	184	172.46 \$
AIDE CHEZ SOI DES SOMMETS	185	91.33 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	186	1 333.71 \$
PARTSCITY	187	137.92 \$
Total		44 140.88 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.008

9. AUTORISATION DE PAYER LA DIFFÉRENCE DU PRIX DE L'INSCRIPTION AUX CITOYENS DE LANTIER POUR DIFFÉRENTS SERVICES SPORTIFS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement de la différence entre le coût d'inscription payé par les citoyens de Lantier et le tarif (incluant les taxes) applicable aux résidents de Sainte-Agathe-des-Monts, pour l'année 2026, pour les services de loisirs, de sports et de culture à l'exception de ceux déjà offerts par la Municipalité, sur présentation de pièces justificatives, conformément aux programmations saisonnières publiées sur le site Internet de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, et ce, selon les modalités internes en vigueur à la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.009

10. COMPENSATION POUR UTILISATION DE FONDS DE TERRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de donner une compensation pour l'utilisation de fonds de terre (sentiers pour sports de plein air) valeur du terrain en taxes municipales qui représente la compensation pour l'année 2026 par période automatiquement renouvelable annuellement et de nommer M. Benoit Charbonneau, directeur général comme représentant autorisé à signer ladite compensation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.010

11. AUTORISATION POUR ÉLIMINER LES DÉBITS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'autoriser l'élimination des débits de 3\$ et moins pour l'année 2026

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.011

12. AUTORISATION DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENCOURUES POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de rembourser les dépenses des élus et des employés pour l'année 2026 dans le cadre de leur fonction. Toutes les pièces justificatives doivent être fournies et le taux au kilométrage est fixé à 0.61\$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.012

13. TRAITEMENT POUR LES MEMBRES DU CCU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que les membres du Comité de Consultation en Urbanisme de la municipalité de Lantier recevront une allocation de présence fixée à quarante dollars (40.00\$) par rencontre pour l'année 2026, sauf pour le membre qui est conseiller municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.013

14. EMBAUCHE OFFICIELLE DE MME ANNICK LATREILLE COMME TECHNICIENNE-COMPTABLE POUR LE SERVICE DE L'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'embaucher officiellement Mme Annick Latreille au poste de technicienne-comptable pour le service de l'administration, comme employée en date du 12 janvier 2026, poste à temps plein permanent- 35 heures/semaine et de fixer le taux horaire selon la grille salariale en vigueur classe 4 échelons 10.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.014

15. MANDAT DONNÉ À MME HÉLÈNE DOYEN- URBANISTE-CONSEIL

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier doit assurer un accompagnement professionnel continu en matière d'urbanisme pour l'année 2026;

ATTENDU QUE Mme Hélène Doyen urbaniste-conseil, a déposé une offre de services datée du 14 janvier 2026, détaillant les modalités d'assistance professionnelle en urbanisme;

ATTENDU QUE cette offre répond adéquatement aux besoins de la Municipalité en matière d'analyse réglementaire, de traitement des dossiers, de soutien aux services internes et de conseils stratégiques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier mandate Mme Hélène Doyon urbaniste-conseil, pour fournir une assistance professionnelle en urbanisme pour l'année 2026, conformément aux conditions prévues à l'offre de services datée du 14 janvier 2026 N/Référence 2026-1077.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.015

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT 264-2025 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES, DES COMPENSATIONS ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 264-2025 abrogeant le règlement 253-2024 relatif à l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.016

17. DÉSIGNATION DE M. BENOIT CHARBONNEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU de désigner M. Benoit Charbonneau directeur général et greffier-trésorier comme représentant autorisé de la Municipalité de Lantier pour les affaires courantes à moins que la situation exige une autre signature ou procédure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.017

18. PROCURATION DONNÉE À M. BENOIT CHARBONNEAU ET À M. SYLVAIN BAZINET AUPRÈS DE LA SAAQ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de donner procuration à M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier **Permis de conduire xxxx-xxxxxx-09** et à M. Sylvain Bazinet, Directeur de travaux publics **Permis de conduire xxxx-xxxxxx-04** pour signer les documents au nom de la municipalité de Lantier auprès de la S.A.A.Q.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2026.01.018

19. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale !* » ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Lantier proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive (13 mars)* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème : « *Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale !* »

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2026.01.019

20. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19h16.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget,
Maire

Je, Richard Forget, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.